

Les corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs (3)



Panorama sur le plateau des Alpes Mancelles depuis la lisière de la forêt de Multonne

Marquant l'horizon de leurs crêtes boisées, les corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs culminent sur la région à plus de 400m. Plus qu'une frontière entre l'Orne, la Mayenne et la Sarthe, ces monts constituent un véritable trait d'union entre les paysages bas normands et du nord des Pays de la Loire. La structure du paysage s'étage entre les vallées encaissées où serpentent des rivières à travers un ruban prairial, un plateau bocager semi-ouvert ourlé d'un réseau de haies dense et les grands monts boisés qui ouvrent des panoramas spectaculaires sur le paysage. Avec ses bourgs étagés sur les coteaux ou au fond des vallées et ses falaises rocheuses qui percent les couverts forestiers, le paysage prend ici des airs pittoresques de montagne (toutes proportions gardées). Cette image forte relayée par les artistes à la charnière du romantisme et de l'impressionnisme a forgé l'identité culturelle de ce territoire et participe encore de son attractivité touristique. C'est pourquoi, ces paysages font l'objet de multiples attentions (Périmètre du PNR de Normandie Maine, Site classé, ZPPAUP récemment transformée en AVAP)

Si les ambiances paysagères des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs sont particulièrement typées et remarquables, elles n'en sont pas moins fragiles. Mêlant à l'usage agricole une importante histoire industrielle, les dynamiques à l'œuvre tendent à simplifier le paysage en accroissant l'échelle des cultures sur le plateau, refermant les vallées et en dénaturant progressivement les paysages des bourgs. Il y a là de véritables enjeux à maintenir ces équilibres fragiles pour préserver le dynamisme territorial sans banaliser ces paysages.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'UNITE PAYSAGERE DANS SON CONTEXTE REGIONAL

Paysages ruraux « le Pays Profond »

Les représentations culturelles des paysages de « Type » ([lien vers article représentations culturelles régionales et 15-20-20-40 « Le pays profond », les paysages ruraux](#))

La famille de paysage : ([lien vers la famille des Paysages Montueux](#))

Cette unité se trouve dans le périmètre couvert par le PNR Normandie-Maine ([lien vers leur site : www.parc-naturel-normandie-maine.fr](http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr))



1 Paysage bocager depuis la crête de Pail avec un horizon marqué par les éoliennes – Saint-Cyr-en-Pail



2 Ambiance du centre bourg de Saint-Léonard-des-Bois en relation visuelle avec le paysage des coteaux de la Sarthe



3 Coteau abrupt de la vallée de la Sarthe marqué par des boisements sur lesquels on discerne des landes sur pierriers – Saint-Léonard-des-Bois



4 Paysage bocager semi ouvert sur le plateau des Alpes Mancelles – Sougé-le-Ganelon

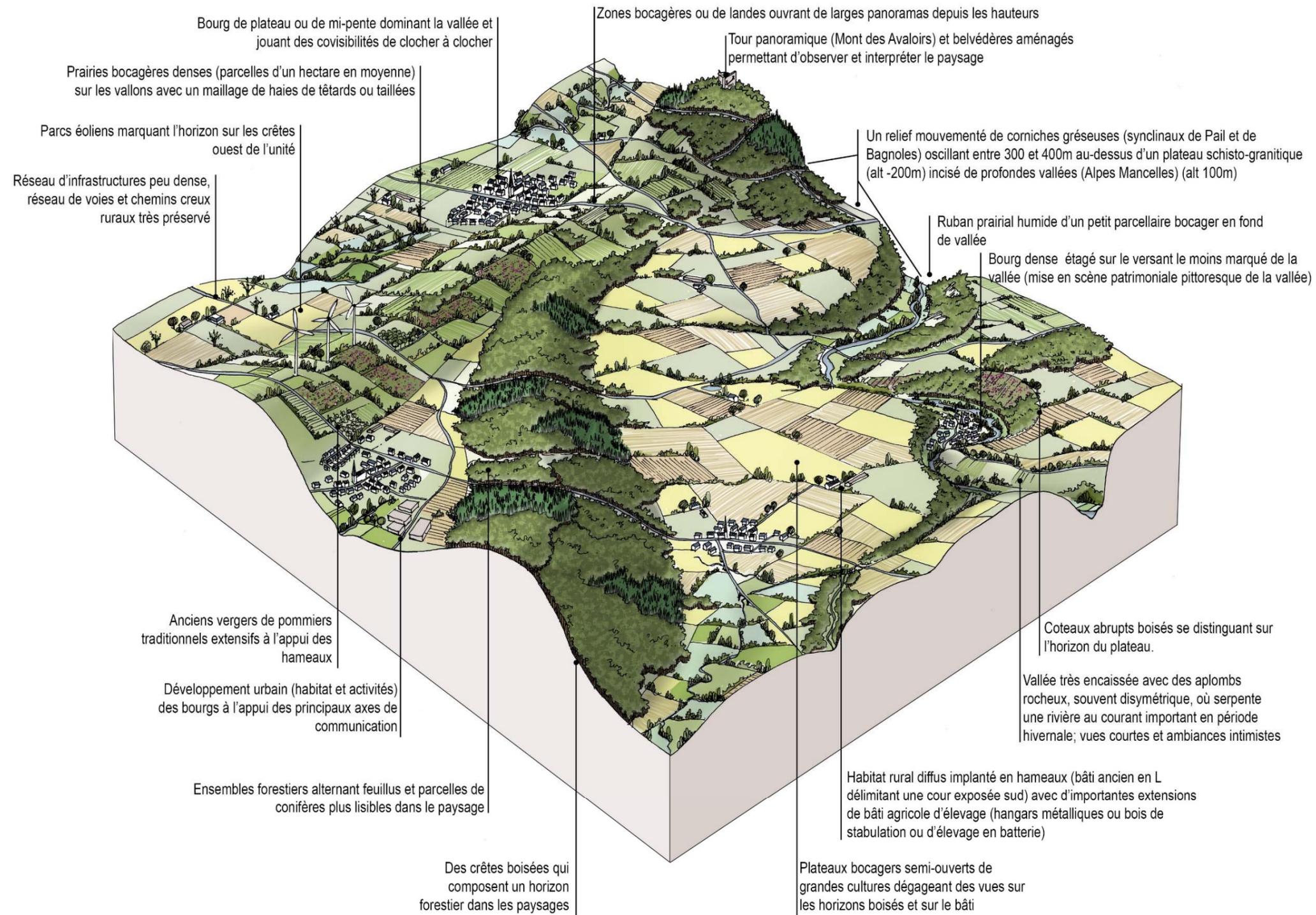


5 Ambiance caractéristique des vues ouvertes du plateau avec en repère le clocher de Madré sur l'horizon bocager - Saint-Julien-du-Terroux

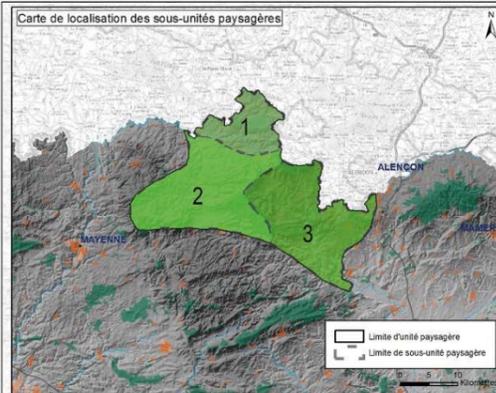


6 Perspective sur la rue principale de Pré-en-Pail se terminant sur le clocher et la corniche boisée.

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs (3)



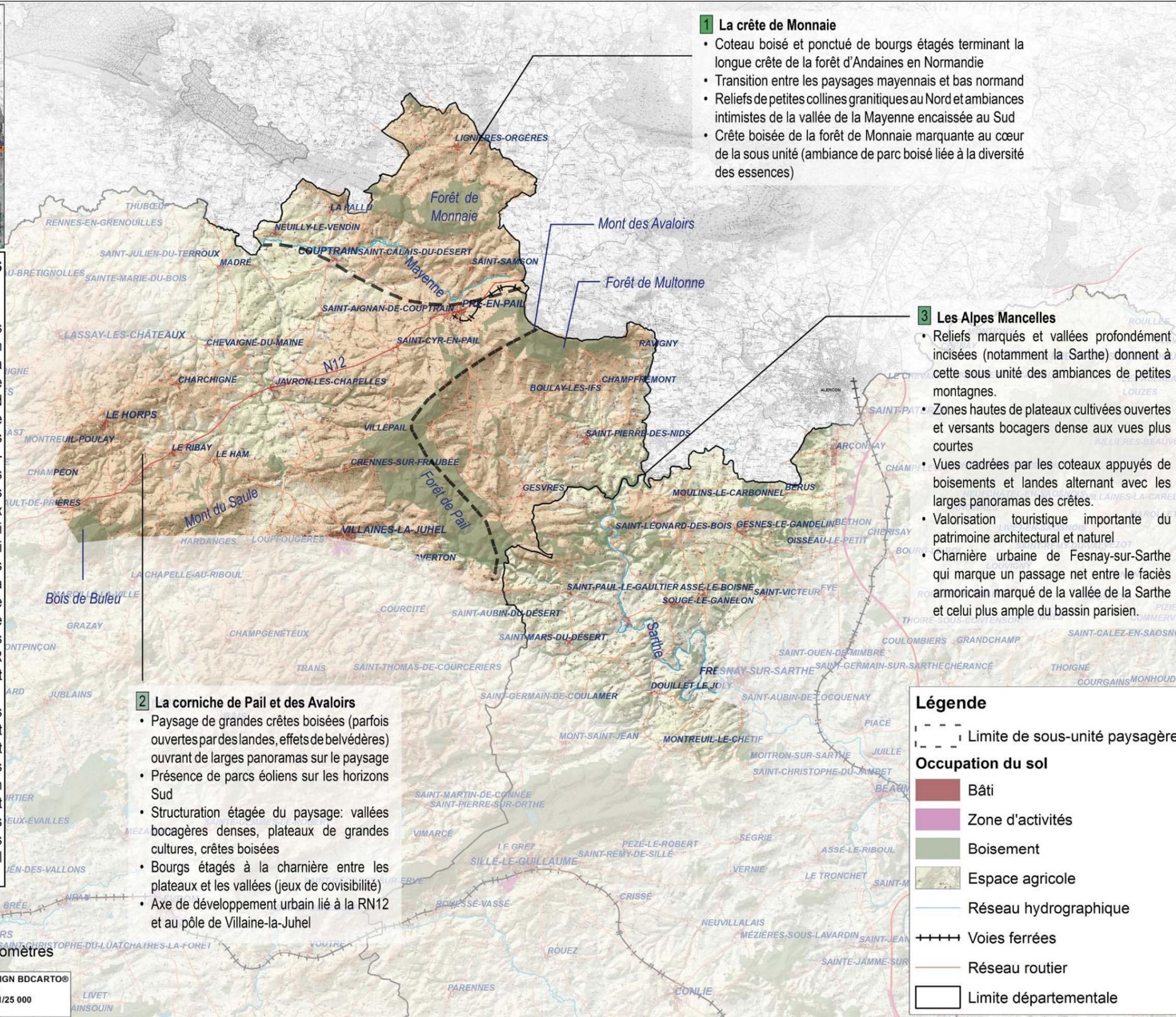
Carte de l'unité paysagère des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs (3)



Les corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs

Marquant l'horizon de leurs crêtes boisées, les corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs culminent sur la région à plus de 400m. Plus qu'une frontière entre l'Orne, la Mayenne et la Sarthe, ces monts constituent un véritable trait d'union entre les paysages bas normands et du nord des Pays de la Loire. La structure du paysage s'étagé entre les vallées encaissées où serpentent des rivières à travers un ruban prairial, un plateau bocager semi-ouvert ourlé d'un réseau de haies dense et les grands monts boisés qui ouvrent des panoramas spectaculaires sur le paysage. Avec ses bourgs étagés sur les coteaux ou au fond des vallées et ses falaises rocheuses qui percent les couverts forestiers, le paysage prend ici des airs pittoresques de montagne (toutes proportions gardées). Cette image forte relayée par les artistes à la charnière du romantisme et de l'impressionnisme a forgé l'identité culturelle de ce territoire et participe encore de son attractivité touristique. C'est pourquoi, ces paysages font l'objet de multiples attentions (Périmètre du PNR de Normandie Maine, Site classé, ZPPAUP récemment transformée en AVAP)

Si les ambiances paysagères des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs sont particulièrement typées et remarquables, elles n'en sont pas moins fragiles. Mêlant à l'usage agricole une importante histoire industrielle, les dynamiques à l'œuvre tendent à simplifier le paysage en accroissant l'échelle des cultures sur le plateau, refermant les vallées et en dénaturant progressivement les paysages des bourgs. Il y a là de véritables enjeux à maintenir ces équilibres fragiles pour préserver le dynamisme territorial sans banaliser ces paysages.



1 La crête de Monnaie

- Coteau boisé et ponctué de bourgs étagés terminant la longue crête de la forêt d'Andaines en Normandie
- Transition entre les paysages mayennais et bas normand
- Reliefs de petites collines granitiques au Nord et ambiances intimistes de la vallée de la Mayenne encaissée au Sud
- Crête boisée de la forêt de Monnaie marquante au cœur de la sous unité (ambiance de parc boisé liée à la diversité des essences)

3 Les Alpes Mancelles

- Reliefs marqués et vallées profondément incisées (notamment la Sarthe) donnent à cette sous unité des ambiances de petites montagnes.
- Zones hautes de plateaux cultivées ouvertes et versants bocagers dense aux vues plus courtes
- Vues cadrées par les coteaux appuyés de boisements et landes alternant avec les larges panoramas des crêtes.
- Valorisation touristique importante du patrimoine architectural et naturel
- Charnière urbaine de Fesnay-sur-Sarthe qui marque un passage net entre le faciès armoricain marqué de la vallée de la Sarthe et celui plus ample du bassin parisien.

2 La corniche de Pail et des Avaloirs

- Paysage de grandes crêtes boisées (parfois ouvertes par des landes, effets de belvédères) ouvrant de larges panoramas sur le paysage
- Présence de parcs éoliens sur les horizons Sud
- Structuration étagée du paysage: vallées bocagères denses, plateaux de grandes cultures, crêtes boisées
- Bourgs étagés à la charnière entre les plateaux et les vallées (jeux de covisibilité)
- Axe de développement urbain lié à la RN12 et au pôle de Villaine-la-Juhel

Légende

- Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale

1. Les limites et continuités paysagères

Les grandes crêtes et les collines boisées marquent clairement les horizons du paysage au cœur de l'unité et la crête de Villaines-la-Juhel offre un promontoire qui termine nettement l'unité au sud. Les limites de l'unité sont en revanche moins nettes à l'est et à l'ouest où les transitions sont progressives vers les ambiances du bocage de la Haute Mayenne ou des plaines d'Alençon et du Saosnois. La structure du bocage change (la maille s'élargit pour quasiment disparaître à l'est). La ville de Fresnay-sur-Sarthe constitue une véritable charnière urbaine entre les paysages très contrastés des gorges de la Sarthe en amont sur le Massif Armoricaïn et de la large vallée de la Sarthe en aval dans le Bassin Parisien. Cette articulation se lit directement dans l'implantation et les ambiances contrastées de la ville entre calcaire et granite que l'on retrouve mis en œuvre en moellons dans l'architecture traditionnelle. De même à l'est vers la Sarthe la tuile plate remplace ponctuellement les ardoises plus courantes sur les toitures de l'unité. Au nord cette unité paysagère se prolonge jusqu'à la forêt des Ecouves en Basse Normandie.



03-10-IM1 Une transition paysagère par ouverture du bocage sur les plaines de grandes cultures à l'est (Assé-le-Boisne)



03-10-IM2 Crêtes marquant une limite nette avec le bassin visuel de la vallée de la Mayenne (Montreuil-Poulay)



03-10-IM3 Continuité de l'horizon boisé vers l'escarpement du bocage méridional bas normand (Madré)

1.1 Les continuités paysagères vers les départements voisins :

Les ambiances paysagères de l'unité se prolongent au nord vers la Basse Normandie. Sur cette région la méthode de définition des unités paysagères a privilégié une entrée essentiellement géographique qui amène un « découpage » plus important de l'espace (qui renvoie plus à l'échelle des sous unités paysagères telles qu'elles sont définies en Pays-de-la-Loire). Les continuités suivantes sont ainsi observées :

- La crête de la forêt de Monnaie termine l'escarpement du bocage méridional (Unité 7.1.2 de l'inventaire des paysages de Basse Normandie). Ce coteau marque dans le paysage la direction armoricaine suivie par le synclinal de Bagnole et dessine comme un trait boisé dans le paysage l'horizon sud de la Manche et de l'Orne
- Les ambiances de crêtes gréseuses boisées alternant avec des collines granitiques au nord de la haute vallée de la Mayenne se continuent jusqu'à la crête boisée de la forêt d'Ecouves et dans le Pays du Désert (Unités 6.1.1 et 4.3.5 de l'inventaire des paysages de Basse Normandie)
- Plus au sud on retrouve la continuité de la sous-unité des Alpes Mancelles avec les gorges des Alpes Mancelles (Unité 7.3.4 de l'inventaire des paysages de Basse Normandie)



03-10-IM4 Paysage mammelonné boisé du Pays du Désert (source inventaire des paysages de Basse Normandie)

1.2 Correspondance avec les atlas de paysages précédents

Cette unité paysagère réunit partiellement deux unités paysagères décrites dans chacun des départements de la Mayenne et de la Sarthe. Si l'abstraction de la limite départementale permet de retrouver la cohérence et la continuité de ces paysages en revanche la partie nord de chacune de ces unités se distingue plus particulièrement dans sa topographie, l'implantation des boisements et les typologies architecturales. Ainsi cette unité paysagère reprend :

- Le secteur nord de l'unité paysagère des collines du Maine de l'atlas des paysages de Mayenne
- Le secteur nord de l'unité paysagère du bocage du massif ancien de l'atlas des paysages de la Sarthe

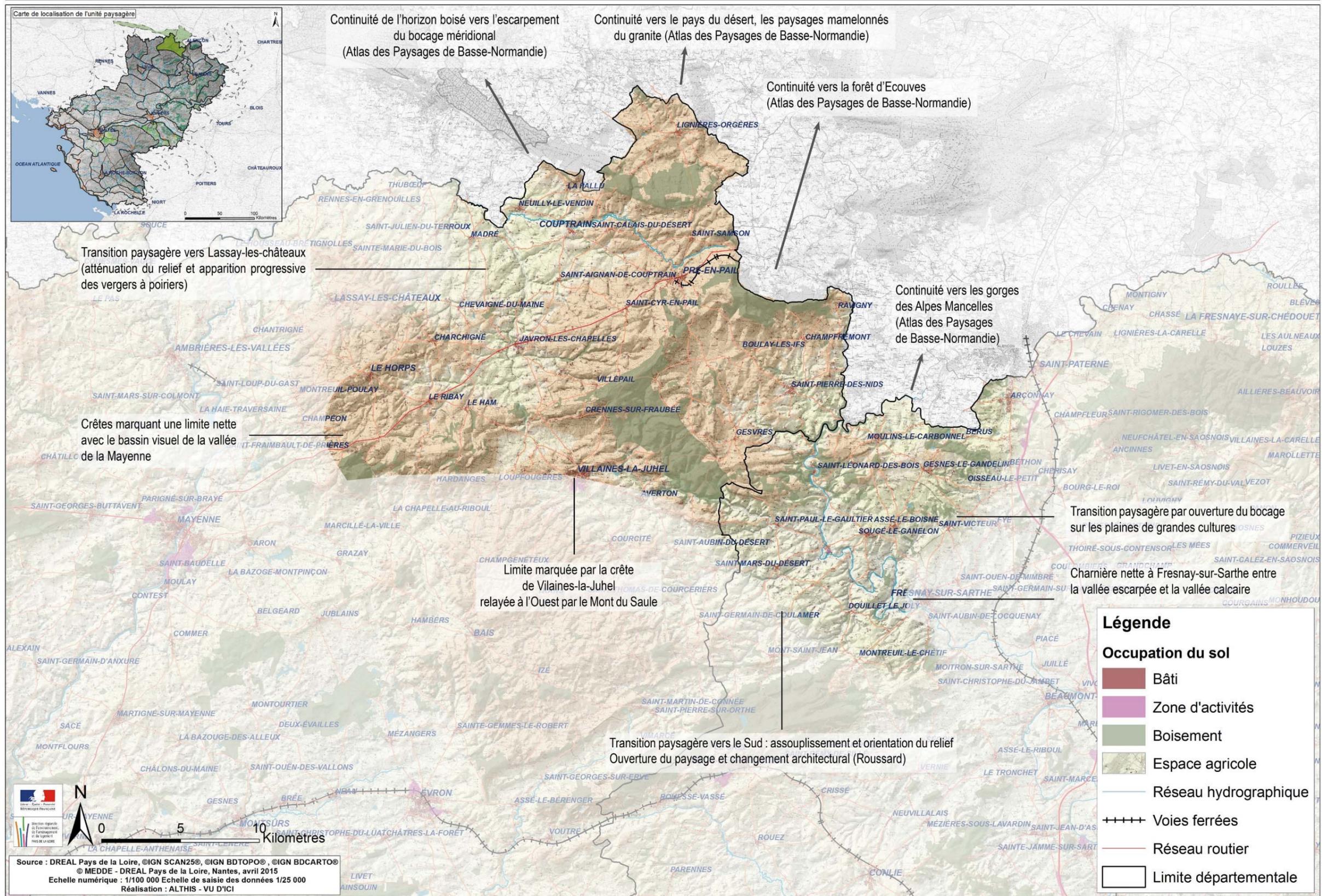
POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA COHERENCE AVEC LES ATLAS DE PAYSAGES ANTECEDENTS OU VOISINS

[Lien vers l'inventaire des paysages de la région Basse Normandie \(http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-regional-des-paysages-r292.html\)](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-regional-des-paysages-r292.html)

[Lien PDF avec l'Atlas de paysages de la Sarthe de 2005](#)

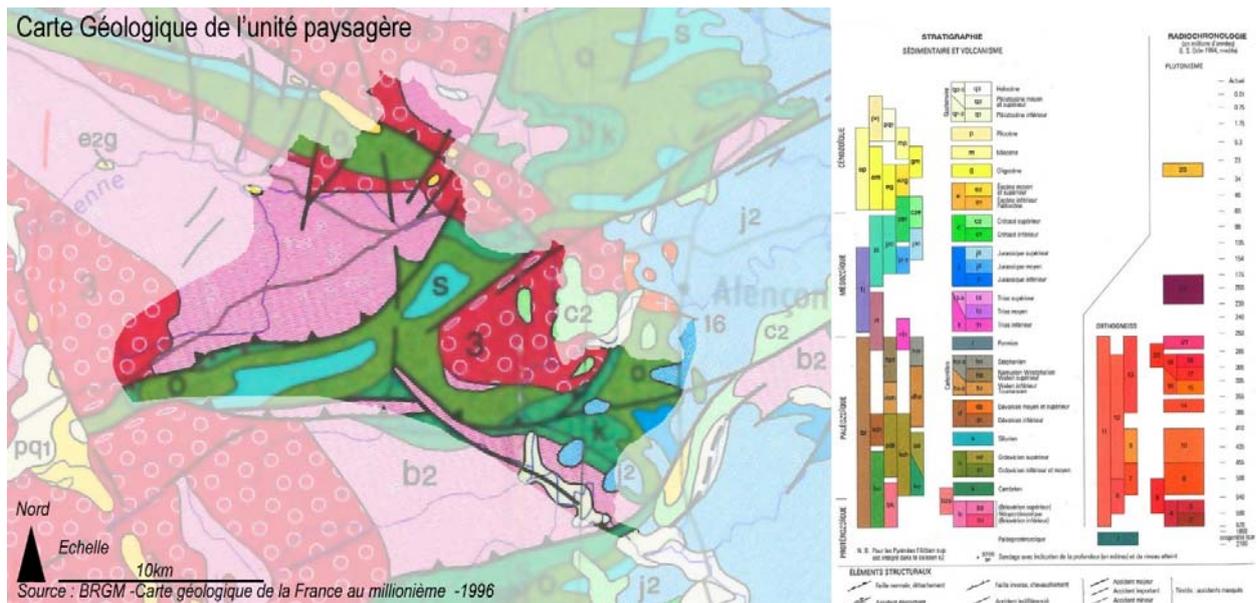
[Lien PDF avec l'Atlas de paysages de la Mayenne de 1999](#)

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des corniches des Alpes Mancelles et des Avals (3)



2. Les caractères des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs

2.1 Des synclinaux de roches dures qui structurent le paysage



422-UP3-Geol : Carte géologique de l'unité paysagère

Surélevée au tertiaire et constituée pour l'essentiel de roches dures (grès armoricains et filons de porphyre de l'Ordovicien), cette unité comprend les principaux points culminants de la région. Les accidents majeurs du relief correspondent aux synclinaux surélevés au tertiaire qui traversent le secteur d'est en ouest :

- Le synclinal de Pail entre le Horps et Pré en Pail aligne crêtes gréseuses et buttes de manière très lisible sur l'horizon des plateaux schisto-gréseux du briovérien
- Le synclinal de Mortain – Bagnoles, au nord de Couptrain, s'étire jusque dans la Manche et charpente le coteau sur cette direction armoricaine

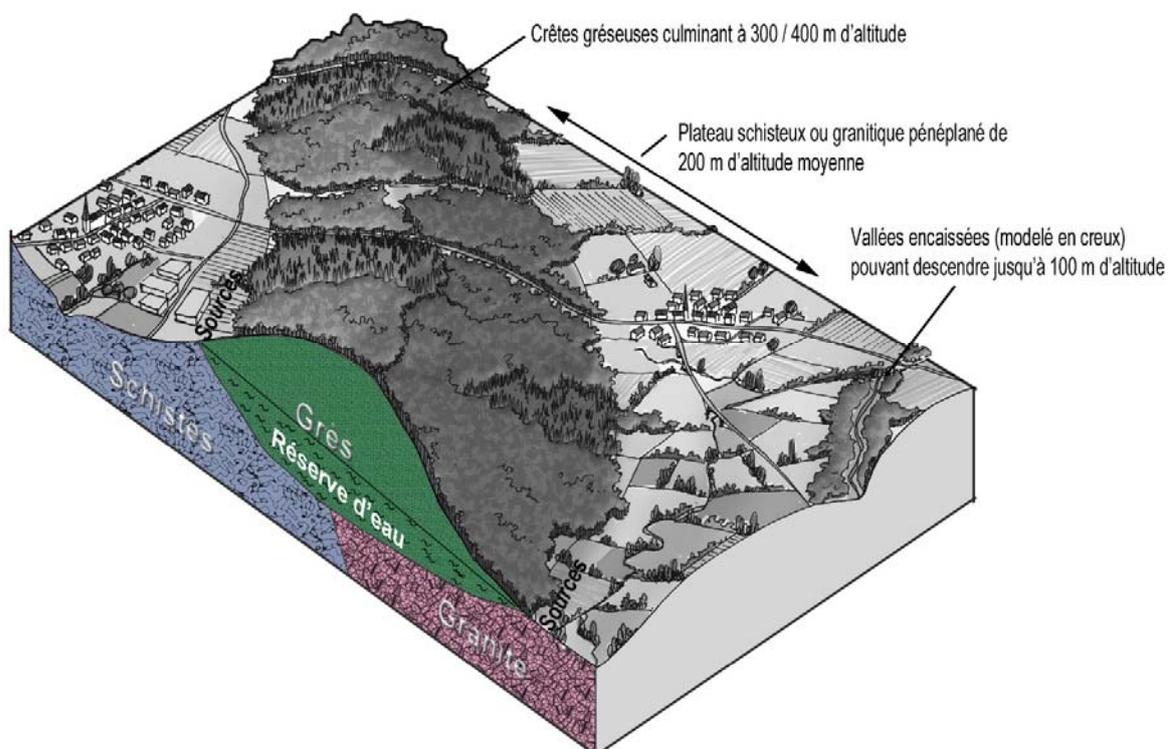
Ces matériaux de base (granits schistes et grès) sont mis en œuvre dans l'architecture et dans le petit patrimoine de calvaires notamment.



03-20-IM01 Gneiss et granit mis en œuvre dans l'architecture rurale et le petit patrimoine (Ferme à Champfrémont et Calvaire à Saint-Georges-le-Gaultier)

2.2 Un relief ample, charpenté de collines et aux vallées encaissées

Bloc diagramme de principe de la géomorphologie de l'unité



(Source: Bloc diagramme réalisé par Vu d'ici d'après une coupe de principe établie par le PNR Normandie Maine)

UP3-Bloc relief Géol : Bloc-diagramme de principe de la géomorphologie de l'unité paysagère (dessin Vu d'ici d'après une coupe de principe établie par le PNR Normandie Maine)

Le relief tourmenté et chahuté est un élément identitaire des paysages de cette unité. On distingue ainsi dans le paysage trois éléments structurels qui en font le socle :

- **Les grandes crêtes et buttes qui dominent le paysage et marquent les horizons.** Elles sont d'autant plus lisibles qu'elles sont recouvertes de grands ensembles forestiers du fait de la pauvreté de leurs sols. Ces points culminants lorsqu'ils sont dégagés ou aménagés de belvédères offrent de larges panoramas sur la campagne environnante avec une très grande profondeur de vue. Culminant de la région à 416m d'altitude, le Mont des Avaloirs offre avec son observatoire un point de vue privilégié sur les paysages alentours.



03-20-IM02 Horizon marqué par la crête boisée de la corniche de Pail depuis la campagne de Saint-Pierre-de-Nids

- **Un plateau schisto-granitique ondulé qui constitue le socle de ce paysage.**



03-20-IM03 Un plateau aux courbes amples sur lesquelles se détachent les grandes crêtes (Javron-les-Chapelles)

- **Des vallées encaissées aux allures de petites gorges montagnardes.** Modelé en creux par le réseau hydrographique, le plateau bocager retrouve un relief plus vigoureux. Peinant à se frayer un chemin dans les roches dures, les vallées serpentent cadrées par des coteaux très abrupts avec parfois des aplombs rocheux spectaculaires. Caractéristiques du secteur des Alpes Mancelles, les pierriers, reliques périglaciaires du quaternaire, interrompent les boisements du coteau et ouvrent les vues sur la vallée de la Sarthe. Les vues sont cadrées, l'horizon proche et le paysage du plateau ou des monts n'y est pas visible.



03-20-IM04 Encaissement de la vallée de la Sarthe dans les coteaux escarpés marqués par des pierriers interrompant les boisements à Saint-Léonard-des-Bois

2.3 Un château d'eau naturel de la région

En position élevée et particulièrement perméable, le grès des crêtes repose sur des roches imperméables telles que les schistes et les granites. Ainsi on retrouve de nombreuses sources au pied des massifs qui alimentent notamment les rivières de la Sarthe et de la Mayenne. L'eau court partout dans ce paysage. Elle se distingue sous l'épaisse ripisylve par son murmure. Contrairement aux rivières souvent indolentes du reste de la région, les ruisseaux prennent parfois ici des allures de petits torrents très pittoresques pour aller se jeter dans les principales vallées encaissées qui font l'identité de ce paysage : la Mayenne, la Sarthe et le Sarthon.



03-20-IM05 des cours d'eau qui prennent des allures de petits torrents (la Mayenne à Neuilly-le-Vendin)

2.4 Une structuration étagée du paysage

Cette unité se caractérise par une occupation du sol étagée qui renvoie à la tradition agricole de polyculture élevage du territoire :

- Les fonds de vallées sont en général ouverts par un cordon de petites prairies de fauche ou de pâtures humides
- Les coteaux les plus abrupts sont soit à nu (pierriers, aplombs rocheux) ou recouverts de landes ou de boisements
- Les coteaux les moins pentus sont structurés par un réseau bocager souvent dense qui délimite les prairies de pâture et dessine la topographie avec ses talus anti-érosifs parfois accompagnés de murets d'épierrage.
- Le plateau présente une maille bocagère plus distendue qui structure encore les parcelles de grandes cultures (céréales, cultures fourragères).
- Les monts sont coiffés de forêts (exploités pour certains autrefois en taillis à courte rotation pour les besoins de l'industrie du fer) et souvent ourlées d'une maille bocagère importante



03-20-IM06 Un paysage étagé qui alterne plateaux céréaliers, vallées bocagères et crêtes boisées

2.5 Les paysages forestiers des monts

Accentuant les reliefs de la corniche de Pail et des Avaloirs, les forêts de Pail et de Multonne présentent une véritable diversité d'ambiances paysagères liées à un ensemble de milieux et de formations végétales variées :



- Des chênaies acidophiles (liées à l'acidité des sols sur le socle gréseux armoricain), localement en mélange avec de la hêtraie à houx qui donne par endroit des ambiances de cathédrale végétale. On retrouve cette formation surtout sur le versant est de la corniche de Pail. Par endroit la pauvreté des sols limite la croissance des arbres ce qui peut donner des ambiances de forêt d'échelle réduite.

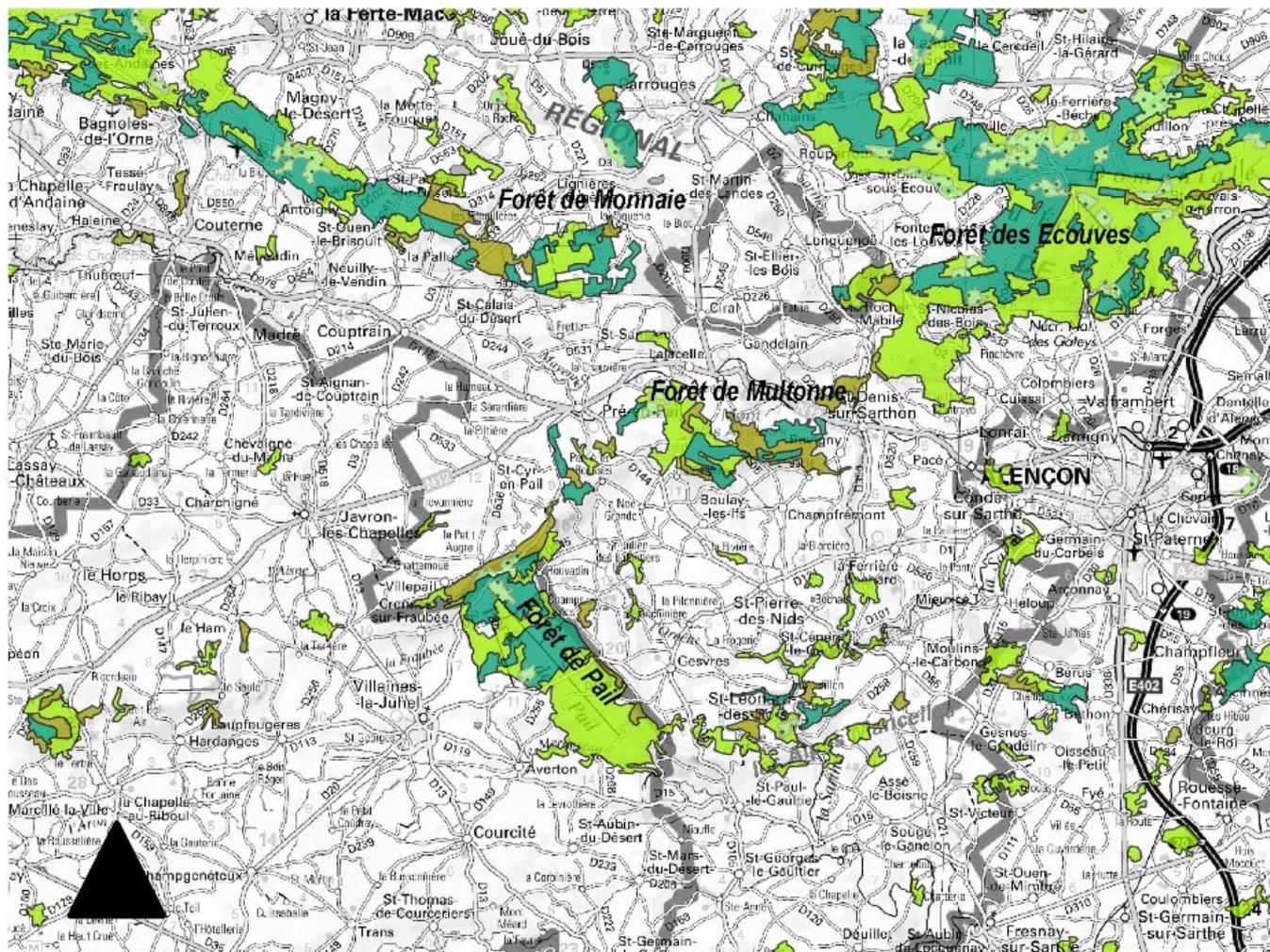
03-20-IM07 Ambiance de sous-bois de fougères dans une chênaie de la forêt de Multonne (Pré-en-Pail)



- Des secteurs d'exploitation enrésinés qui se distinguent dans le paysage par un feuillage plus sombre et une implantation plus régulière des boisements. Cette sombre forêt persistante peut avoir un caractère très austère en hiver

03-20-IM08 Ambiance graphique et régulière des plantations de pins sur la corniche de Pail (Saint-Cyr-en-Pail)

CARTE DES ENSEMBLES BOISES DE L'UNITE PAYSAGERE



Source: CorneLandCover 2006 - Scan 100

Légende

Type de boisement

- Forêt de feuillus
- Forêt de conifères
- Forêt mélangée
- Forêt et végétation arbustive en mutation

0 1 2 3 4 5 km



422-UP3-carteBoisement - Carte des ensembles forestiers de l'unité paysagère

2.6 Des paysages de landes qui accompagnent les monts boisés ou les coteaux de La Sarthe

Les landes sèches et humides à Ericacées et Molinie, tourbières acides à Sphaignes, prairies humides et végétation aquatique ouvrent ponctuellement le paysage soit sur des clairières à l'intérieur de la forêt soit en dégagant de spectaculaires panoramas sur les versants des monts. Ces landes se distinguent particulièrement par des tâches violacées dans le paysage à la saison de floraison des bruyères et callunes. On les retrouve également à l'appui des pierriers dans le site classé des Alpes Mancelles.



03-20-IM09 Une lande aux couleurs contrastées sur les pierriers et coteaux de la Sarthe (Saint-Léonard-des-Bois)

2.7 Un paysage bocager souvent dense, original par sa gestion en têtards ou haies taillées

Le quadrillage bocager est généralement bien lisible sur les versants. La continuité du maillage souligne le relief et renforce la lisibilité des paysages. Le bocage est généralement dense et constitué de haies de bonne qualité (regroupant les strates arborées, arbustives et herbacées dans lesquelles dominent chêne, le hêtre, le châtaignier (avec sa silhouette noueuse) et le merisier.



03-20-IM10 Gestion du bocage pour retrouver les formes traditionnelles de têtard dans les haies (Javron-les-Chapelles)

Outre la densité particulièrement forte du maillage bocager sur cette unité, ce qui le distingue également c'est son mode de gestion perpétué aujourd'hui par des actions menées notamment en collaboration avec le PNR pour la préservation des espèces :

- La conduite traditionnelle des arbres en têtard est réinitiée en travaillant notamment sur les anciens têtards pour les ramener à leur silhouette initiale
- La taille de haies arbustives donne une image très entretenue du bocage et dégage souvent les vues sur les coteaux
- L'ancienne conduite en plessage des haies peut localement être visible mais n'est pas aujourd'hui un mode de gestion perpétué.

Les vergers de production sont aujourd'hui peu nombreux et localisés le plus souvent à l'appui des hameaux. On perçoit également quelques vergers de pommiers à cidre et de poiriers à poiré, implantés dans des vallons, qui renforcent l'ambiance « bucolique » de certains sites.



03-20-IM11 Verger de poiriers extensif sur une pâture en frange de l'unité (Saint-Julien-du-Terroux)

Sur le plateau, l'ouverture de la maille bocagère pour les besoins des grandes cultures dégage de longues perspectives qui se terminent sur l'horizon des monts boisés.



03-20-IM12 Un développement des grandes cultures qui ouvrent la maille bocagère et les vues sur le plateau ou les coteaux les plus doux (Villepail)

2.8 Une architecture qui croise les influences de la Bretagne, du Maine et de la Normandie



03-20-IM13 Une architecture rurale qui s'appuie sur les matériaux locaux mais croise les styles bretons normands et du Maine (Javron : source CAUE de Mayenne)

Si l'utilisation des matériaux locaux (granite, schiste et grès roussard, encadrement de brique) ancre le bâti dans l'identité du Maine par les jeux de couleurs et de textures, les influences bretonnes se font sentir avec l'habitat en longère et les souches de cheminée sur pignon. Les toitures très pentues recouvertes d'ardoise ou de tuile plate ne sont pas quant à elles sans rappeler la Normandie voisine.

Traditionnellement le bâti rural est organisé autour d'une cour rectangulaire exposée au sud ; le logement présente donc une dissymétrie avec une façade ouverte sur la cour et une façade quasi aveugle exposée au Nord ou aux vents d'ouest, où l'on retrouve les annexes du logis sous un prolongement du toit. Pour la protéger de l'humidité, la ferme est fréquemment surélevée et on y accède par un perron. Les dépendances encadrent la cour souvent refermée par la grange en face du logis. Ces ensembles sont aujourd'hui parfois masqués par les nouveaux bâtiments d'exploitation ou d'élevage et le développement de pavillons à l'accroche des hameaux.

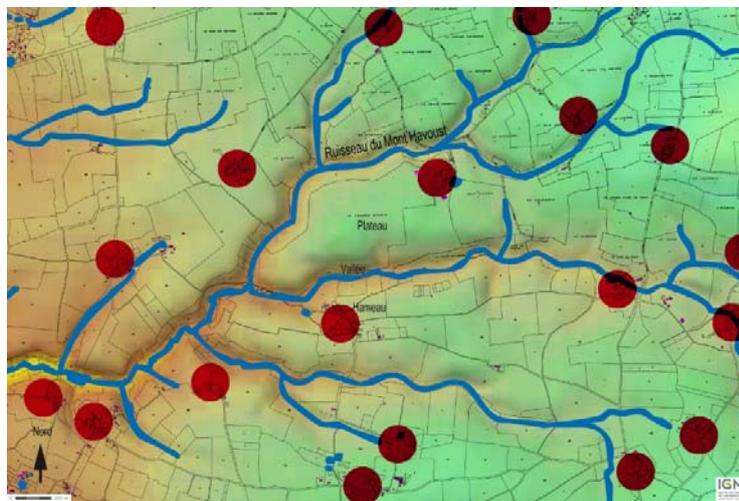


03-20-IM14 Un habitat rural organisé autour d'une cour (source CAUE de la Sarthe)



03-20-IM15 les nouveaux bâtiments d'exploitation qui prolongent et masquent parfois les anciens corps de ferme (corniche de Pail)

2.9 Une implantation du bâti et des bourgs qui joue avec la pente



L'implantation de l'habitat en zone rurale est très diffuse comme traditionnellement dans les paysages bocagers : les hameaux anciens sont espacés en moyenne de 500m et s'articulent à la charnière entre le plateau et les vallées : ils sont ainsi au cœur du système de polyculture élevage, entre les zones de pâtures des vallées et les zones de cultures du plateau.

UP3-Implantation – Une implantation diffuse du bâti rural en charnière entre le plateau et les vallées (secteur nord de Villepail)

L'implantation primitive des bourgs de cette unité paysagère s'est effectuée en fonction des particularités du relief assez mouvementé et du rôle défensif de ce secteur proche de la Normandie. C'est souvent autour d'un château érigé sur un éperon rocheux ou une motte féodale, que se développent les bourgs: Couptrain, Villaines-la-Juhel, Saint-Ceneri-le-Gerei. Ils se concentrent généralement sur un coteau, le relief accidenté facilitant l'installation hors des zones humides des fonds de vallées, plus rarement sur la crête (Le Ribay). L'implantation plus pittoresque en fond de vallée se retrouve principalement sur les vallées de la Sarthe comme Saint-Léonard-des-Bois implanté sur un promontoire dans un méandre de la Sarthe, ou comme Saint-Paul-le-Gaultier étagé sur le versant sud de la vallée.



03-20-IM16 Des bourgs implantés en crête qui dominent les vallées (Neuilly-le-Vendin)



C'est sans doute le caractère défensif de ce territoire et la gestion en terrasses soutenues de murs qui explique la morphologie très dense du bâti ancien. Dans les bourgs, le parcellaire étroit par économie d'espace, a conduit à la construction à l'alignement sur rue de demeures typiques à deux pièces superposées. On retrouve également dans le bâti du XIXème des maisons de tisserands. Le premier niveau surélevé est accessible par des escaliers. La cave en demi-niveau, éclairée par une petite fenêtre, accueillait le métier à tisser le lin, le chanvre ou la laine.

03-20-IM17 Des bourgs à l'habitat traditionnellement dense (Saint-Paul-le-Gaultier)

La présence ancienne d'arbres d'alignements sur la rue principale (attestée par de nombreuses cartes postales anciennes) est également un élément caractéristique qui identifie ces bourgs ruraux. Ces alignements ont souvent été remplacés voir supprimés pour des besoins de réfection de chaussée.



03-20-IM18 Une rue principale de bourg traditionnellement plantée d'un double alignement (Javron-les-Chapelles)

Sur les bourgs les plus proches des grands axes viaires, les extensions urbaines pavillonnaires plus distendues contrastent aujourd'hui fortement avec ces noyaux anciens. Elles s'intègrent par ailleurs souvent très mal dans la pente et se distinguent par leurs forts talus de terrassements.



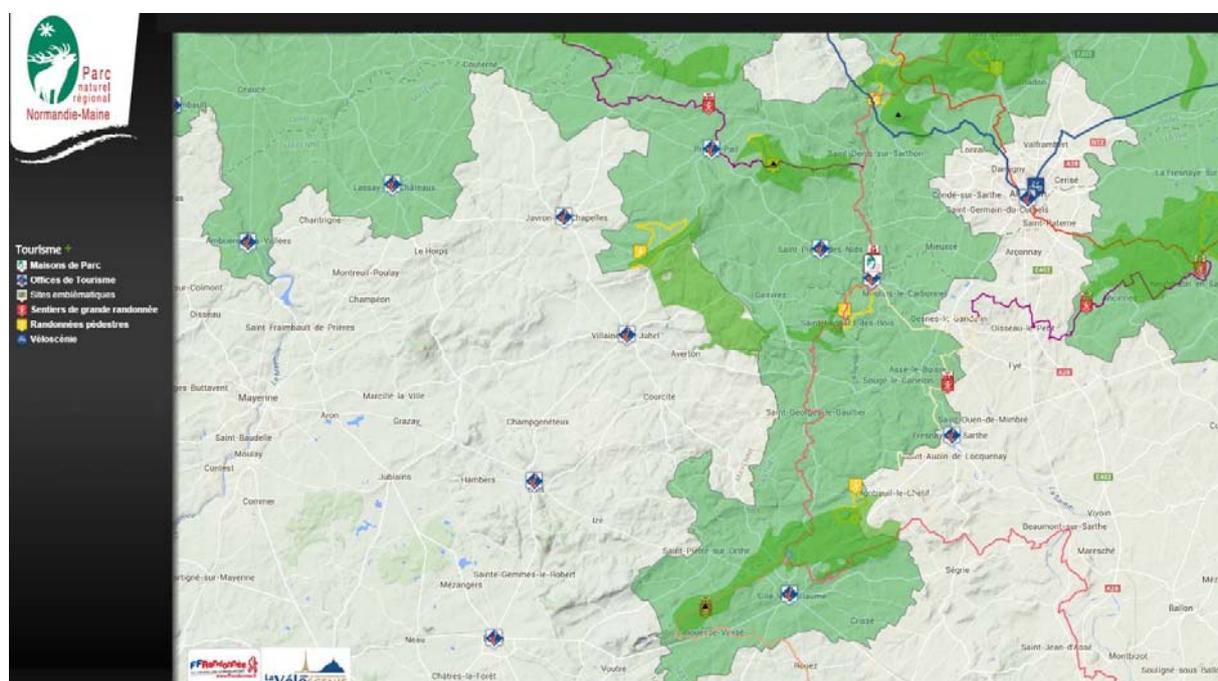
03-20-IM19 Extensions pavillonnaires très lisibles de la frange sud de Javron-le-Chapelles

2.10 Des paysages qui sont le cadre d'un tourisme vert

Par sa situation géographique, à proximité d'agglomérations importantes et sa position de point culminant de la Sarthe, le site offre un attrait touristique non négligeable. Cela se traduit par l'aménagement de belvédères (comme au Mont des Avaloirs) et points de vue intégrés dans de nombreux circuits de randonnée à la fois pédestres (présence de GR du Pays de Mayenne Profonde et GR 36) et cyclistes.

Les dynamiques de construction limitées sur les bourgs patrimoniaux et les réhabilitations importantes du bâti ancien ont permis de préserver une image valorisante des secteurs les plus emblématiques comme les Alpes Mancelles. Reconnu dès la moitié du XIX^{ème} siècle pour l'intérêt paysagé, les promenades dans ces « montagnes » et les sites pittoresques, ce territoire a rapidement attiré les artistes qui ont contribué à forger l'image romantique de ces sites. Outre les sentiers d'interprétation, de nombreuses activités sportives privilégiant le contact avec la nature ont été développées (sports d'eau, équestre, escalade...).

L'ensemble est coordonné et diffusé au travers des organismes liés au tourisme et du PNR Normandie Maine.



UP3PNRtourisme - Carte du périmètre du PNR Normandie Maine et des infrastructures d'accueil et de découverte touristique (source PNR)

2.11 Des infrastructures et activités industrielles marquantes dans le paysage

Le territoire de l'unité n'est aujourd'hui pas traversé par des infrastructures majeures (autoroute, voie ferrée) et le réseau routier garde encore fortement son caractère de route de campagne. Seule la RN12 (liaison entre Mayenne et Alençon) constitue l'infrastructure de desserte majeure qui, avec le pôle de Villaines-la-Juhel, concentre les développements urbains et d'activités (souvent très lisibles dans le paysage par leur matériaux et leur volumétrie).

Les infrastructures les plus marquantes dans le paysage restent les parcs éoliens à l'ouest de l'unité qui ponctuent l'horizon de leur monumentalité.



03-20-IM20 Horizon boisé souligné par le parc éolien de Crennes-sur-Fraubée

Témoin encore actif des activités traditionnelles d'extractions, les carrières d'ardoise de Chattemoue à Villepail composent un micro-paysage minéral industriel au cœur du bocage. Elles renvoient au passé industriel de l'unité où le long des cours d'eau, les établissements travaillant le minerai de fer (grès roussard) ou le fer alternaient avec les moulins à papier ou à céréales. S'il en reste encore un grand nombre de lisibles aujourd'hui dans le paysage, les anciennes fonderies ont disparu ou laissé place à d'autres sites industriels comme à la Gaudinière à Sougé-le-Ganelon. De même, subsistent dans le paysage les traces des exploitations de schiste ou des carrières encore actives aux abords de Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Georges-le-Gaultier.



03-20-IM21 Carrières d'ardoise de Chattemoue à Javron-les-Chapelles

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PATRIMOINE BATI ET NATUREL

Rubrique patrimoine :

- *Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés*
- *Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>*
- *Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>*

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères des corniches des Alpes Mancelles et des Avals

A la fois horizon commun et barrière physique, les monts boisés séparent visuellement et physiquement l'unité en trois sous-unités. Ainsi la corniche de Pail et les crêtes boisées des forêts de Multonne et de Monnaies permettent de distinguer trois secteurs où l'on retrouve des variations des caractères de l'unité dans le relief, l'implantation bâtie et la densité du bocage :

- La crête de Monnaie ([lien](#))
- La Corniche de Pail et des Avals ([lien](#))
- Les Alpes Mancelles ([lien](#))

[Lien vers la Carte de l'unité et des sous-unités paysagères des corniches des Alpes Mancelles et des Avals](#)

3.1 La crête de Monnaie

Deux éléments forts structurent et caractérisent cette sous-unité paysagère :

- Le mont boisé de la forêt de Monnaie terminant la longue crête de la forêt d'Andaines en Normandie. Cette dernière assure véritablement la transition entre les paysages mayennais et bas normand. Cette forêt se distingue par ses ambiances contrastées liées à la diversité de ses essences de boisement en lisière (chêne, hêtre, merisier, conifères) et ses secteurs de plantation et gestion sylvicoles. Les arbres remarquables, plantés aux croisements des chemins forestiers et des routes, donnent à cette forêt des allures de parc boisé. La vallée de la Doucelle traverse de manière spectaculaire le synclinal sur le site de Saut de la Biche où la forêt semble s'effondrer dans un chaos rocheux



03-30-IM02 Ambiance de forêt parc de la forêt de Monnaie (Lignières-Orgères)

- La vallée de la Mayenne, très encaissée, dont les coteaux boisés sont dominés par les principaux bourgs de la sous-unité (Couptrain, Neuilly-le-Vendin, Saint Calais-du-Désert, Saint Samson). Elle serpente ici dans un fond quasi plat où s'enfilent des prairies qui ouvrent l'espace central de la vallée. Elle se fraye péniblement un chemin dans les failles de ces roches dures qui émergent parfois sur les coteaux



03-30-IM01 La haute Mayenne, une vallée encaissée (Pré-en-Pail)

Au nord de la sous-unité, les paysages de petites collines granitiques au bocage très dense s'amorcent. L'aspect labyrinthe du cloisonnement des haies et les ondulations du relief tendent à désorienter facilement. Les petits vergers de pommiers ou de poiriers dans les prairies de pâtures au bord des hameaux resserrés rappellent les images archétypales de la Normandie. Les haies sont taillées et les nombreux chemins creux relient les hameaux aux vallées et à la forêt. A la croisée des chemins, le bourg de Lignéres-Orgères domine de ses rues au plan étoilé, les petites vallées.



03-30-IM03 Un paysage de bocage aux haies taillées et aux prairies plantées de vergers de poiriers (Lignéres-Orgères)

3.2 La Corniche de Pail et des Avaloirs

Cette sous-unité s'appuie sur les grandes crêtes boisées du Mont des avaloirs et de la corniche de Pail qui se prolongent vers l'ouest par le Mont du Saule et la butte du bois de Buleu. Tantôt boisées tantôt bocagères ou couvertes de landes, ces crêtes offrent des panoramas plongeants sur le plateau en contrebas. Véritable toit de la région, ces ensembles forestiers jouent des contrastes en passant des ambiances sombres de sous-bois aux panoramas les plus lointains.



03-30-IM04 Panorama sur les crêtes boisées depuis l'observatoire des Avaloirs (Pré-en-Pail)

L'ensemble des parcs éoliens, présents sur l'unité, marque l'horizon sud de cette sous-unité. Ils ponctuent l'horizon en s'appuyant sur les lignes de force du paysage et se répondent visuellement par des jeux de covisibilité.

Sur cette sous-unité, la structure d'étagement du paysage se lit particulièrement bien. Le plateau semi-ouvert offre de longs dégagements visuels vers l'horizon boisé sur lequel pointent les clochers des bourgs. Le bocage se densifie à l'approche des vallées où les vues se referment progressivement. Le bâti est particulièrement bien lisible sur le plateau et notamment les bâtiments d'élevage.



03-30-IM05 Un bocage qui se structure de manière étagée dans le paysage et qui laisse entrevoir les parcs éoliens sur l'horizon

Dans le contexte très rural de l'unité, le pôle industriel de Villaines-la-Juhel se distingue: lovée dans l'articulation entre la forêt de Pail et le Mont du Saule, la ville, ceinturée de bâtiments industriels, domine les massifs des Coëvrons au sud. Véritable carrefour, à la charnière des paysages de la haute Sarthe et haute Mayenne, les extensions contemporaines à la fois pavillonnaires, industrielles et commerciales donnent à cette agglomération une image de pôle urbain.



03-30-IM06 Villaines-la-Juhel, pôle urbaine de la sous-unité dans son écrin bocager

3.4 Les Alpes Mancelles

L'arc, dessiné par les crêtes des Avaloires et de la corniche de Pail, enveloppe de son horizon boisé le plateau cultivé des Alpes Mancelles. Là, comme un bas-relief profondément sculpté, le bassin hydrographique de la haute Sarthe découpe de ses méandres les roches dures et accentuent les reliefs. Les pierriers et les aplombs rocheux des coteaux donnent à cette sous-unité des ambiances de petite montagne. L'eau court partout et sa vigueur contraste avec l'austérité immobile des verticales rocheuses.



03-30-IM09 Un paysage encerclé par l'horizon des Monts boisés (Ravigny)

Dans les vallées, les ambiances sont intimistes et pittoresques. Les vues ouvertes par les prairies sont cadrées par les coteaux appuyés de boisements et landes. Elles contrastent avec les larges panoramas des crêtes qui s'ouvrent sur le plateau ou plongent dans la vallée comme sur la Butte de Narbonne.



03-30-IM08A Des bourgs implantés au cœur de la vallée de la Sarthe aux ambiances pittoresques (Saint-Léonard-des-Bois)

Le patrimoine, à la fois bâti (d'habitat ou industriel) et naturel, est riche et les bourgs étagés sur les coteaux ou au creux de méandre ont gardé leur caractère pittoresque. C'est véritablement sur cette sous-unité que l'on retrouve le plus de structures d'accueil touristique et d'espaces de loisirs.



03-30-IM07 Espace de détente et de loisirs au bord du Gué Plard (Saint-Léonard-des-Bois)

L'agglomération de Fesnay-sur-Sarthe marque dans son paysage urbain un passage net entre un profil accentué de la vallée de la Sarthe (sur le socle armoricain) sur lequel s'étagé la ville et un profil plus ample de la vallée dans les calcaires du bassin parisien où la ville s'étend sur le plateau. Cette transition urbaine lisible fait de Fesnay-sur-Sarthe une véritable porte sur les Alpes Mancelles.

4. Les dynamiques paysagères

Sources :

- *Atlas de paysages de la Sarthe (2005)*
- *Charte paysagère et urbanistique du conseil de développement Haute-Mayenne*
- *Note de présentation de l'Avap des Alpes Mancelles*

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA DYNAMIQUE DES PAYSAGES A L'ECHELLE REGIONALE :

Lien sur la dynamique régionale

4.1 Exemple d'évolution secteur de Javron-les-Chapelles

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

Un bourg historique implanté sur la route d'Alençon en surplomb du val de l'Aisne

La lecture de la carte d'Etat-major montre que le bourg de Javron-les-Chapelles est implanté à la rencontre de l'axe historique Mayenne-Alençon et de la rivière de l'Aisne. Les premiers établissements en surplomb de la rivière, sont orientés par l'axe structurant. Autour du bourg, qui constitue le point de convergence, un ensemble de voies rurales dessert les campagnes environnantes créant le maillage avec un réseau hydrographique complexe. Les hameaux s'implantent en rupture de pente entre plateau et vallée, s'établissant au cœur des plateaux (Chevrigny, Le Laisy), ou en surplomb des vallées (la Ciroire, La Roche, Les Bresnières).



UP03-04-ETAT MAJOR : Javron-les-Chapelles – Carte d'état-major (1866)-(source IGN)

Des extensions pavillonnaires homogénéisées et peu denses

Les développements de la seconde moitié du XXIème siècle, illustrés sur l'orthophoto de 1958, doivent composer avec les caractéristiques d'une géographie mouvementée. Ainsi, l'extension de Javron-les-Chapelles s'oriente principalement dans le prolongement du plateau vers le sud, sous la forme d'un tissu pavillonnaire. L'extension de ce modèle, que l'on observe sur l'orthophoto 2013, contribue à une certaine forme d'homogénéisation du paysage.

Contrairement au modèle ancien dans lequel l'implantation des constructions était à l'alignement sur la rue avec des implantations resserrées, les formes urbaines récentes se caractérisent par une composition au sein de laquelle la rue n'est plus l'élément structurant mais se met au contraire au service des constructions nouvelles, créant un système viaire non hiérarchisé.



UP03-03-ORTHO_1958 - Javron-les-Chapelles – Orthophoto 1958 -(source IGN)



03-40-IM04 Les extensions pavillonnaires marquent les paysages de frange urbaine (Sougé-le-Ganelon – 2014)

Un bocage marqué par les pâtures plantées de vergers extensifs de pommiers ou poiriers

L'orthophoto de 1958 révèle une forte présence dans le bocage de parcelles plantées de vergers réguliers. Ces derniers devaient structurer le paysage de bocage et ne sont pas sans rappeler pour ceux qui subsistent encore la structure des paysages bocagers bas-normands.

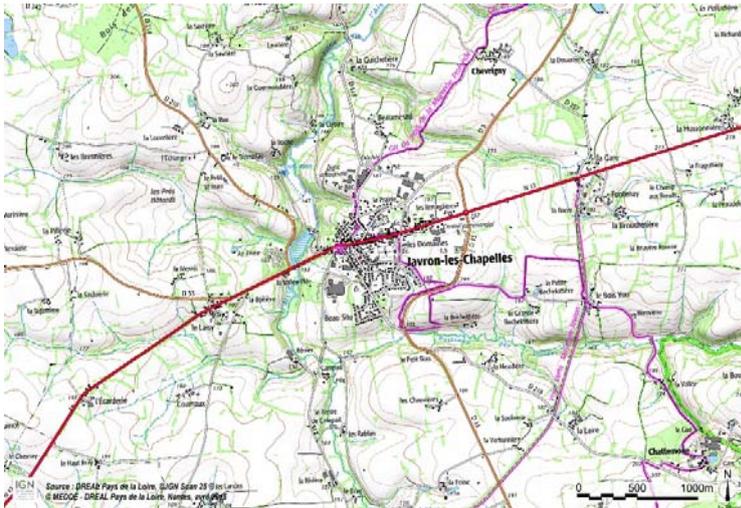


UP03-03-ORTHO_AUJOURDHUI - Javron-les-Chapelles – Orthophoto 2013 - (source IGN)

Un développement des voies de contournement, support de développement économique

A l'est de Javron-les-Chapelles, le développement urbain a nécessité la réalisation d'une voie de contournement afin d'éviter la traversée nord-sud du bourg. Cette nouvelle infrastructure est venue considérablement modifier l'échelle du bourg puisqu'elle dessine à l'est du réseau viaire préexistant, un espace au moins aussi important que l'urbanisation préalable du village. A noter qu'il ne s'agit pas d'une limite à l'urbanisation du village puisque des activités viennent se greffer de part et d'autre de ce contournement.

Des parcelles agricoles enclavées constituent ainsi le support fléché du développement résidentiel et économique de la commune.



UP03-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Javron-les-Chapelles – (source Scan 25- IGN)

Des paysages bocagers dont la dynamique d'ouverture se poursuit.

La deuxième partie du siècle précédent est également le théâtre d'un phénomène qui redessine progressivement le paysage des campagnes : le regroupement parcellaire. L'association des parcelles entre elles et les exigences de l'activité agricole ont atteint le réseau bocager, qui malgré tout reste un élément structurant du paysage, notamment aux abords du réseau hydrographique. Les vergers sont en parallèle progressivement arrachés et disparaissent ainsi du paysage.



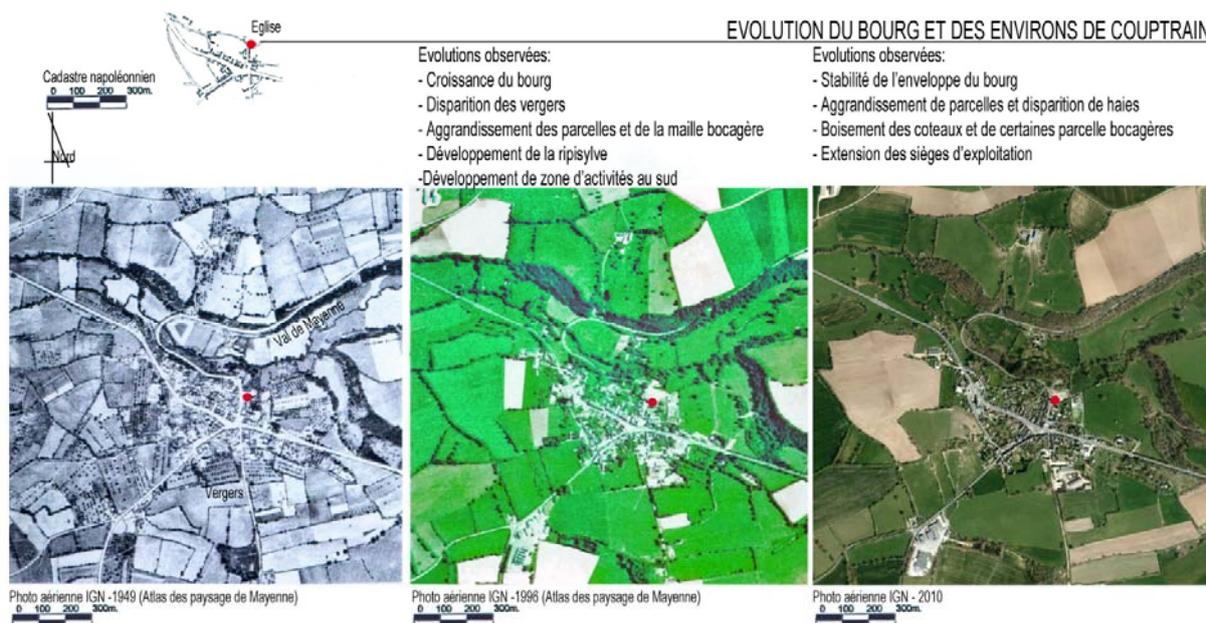
UP03-40-01 - Javron-les-Chapelles – (BD ORTHO Historique 1957)



UP03-40-02 - Javron-les-Chapelles – Orthophoto 2013 - (BD ORTHO)

4.2 Evolution des secteurs d'étude de cas de l'atlas de paysages de Mayenne

L'évolution de Couptrain montre bien les relativement faibles dynamiques urbaines sur cette unité (en dehors des principaux pôles). Ces deux dernières décennies ont principalement été marquées par la disparition de haies sur ou en bordure de plateau, liée à l'augmentation de la taille des parcelles de cultures. Parallèlement l'abandon des parcelles en pente ou du petit parcellaire bocager sur les coteaux a conduit à un boisement et une fermeture encore plus importante des vallées.



03-40-IM01 Dynamiques d'évolution du bourg de Couptrain et de son contexte paysager (source : Atlas des paysages de Mayenne 1999 – IGN 2013)

4.3 Les paysages forestiers sources de diversité paysagère

Les grands ensembles forestiers de l'unité ont fait l'objet d'une gestion sylvicole qui se traduit par des plans d'abattages réguliers sur des parcelles relativement géométriques (comme sur l'essentiel de la forêt de Monnaie). Ces forêts sont aujourd'hui plutôt à un stade de couverture important ce qui a conduit à une fermeture des clairières liées aux anciennes exploitations. La lisière de ces boisements ne s'est pas particulièrement déplacée. La mise en place d'une charte forestière de territoire sur le périmètre du PNR a permis de mieux gérer les boisements en répondant aux objectifs de production de la filière bois tout en préservant la valeur culturelle et paysagère de ces ensembles forestiers. Elle vise par ailleurs à trouver un équilibre entre les possibilités récréatives de la forêt tout en préservant la richesse des ressources naturelles.

Lien vers la charte paysagère et urbanistique du conseil de développement Haute-Mayenne :
Consultez le site : <http://www.hautemayenne.org/bibliodocs-cd.html>



03-40-IM02 *Paysage géométrique des zones de coupe et de replantation forestière sur la corniche de Pail (Pré-en-Pail)*

4.4 Une présence croissante des zones d'activités dans le paysage

La présence d'un tissu industriel ancien fait partie intégrante de l'identité paysagère de l'unité avec notamment les activités d'extraction, de carrières, de sidérurgie, de fonderies et de métallurgie. Ces activités étaient pour les besoins du process concentrées dans les vallées. Les activités industrielles actuelles sont plutôt positionnées sur le plateau ce qui les rend beaucoup plus lisibles dans le paysage (ce qui par ailleurs évite d'occulter les vallées). De même, la mécanisation plus performante de l'extraction ouvre des sites de carrière beaucoup plus importants et plus visibles de loin dans le paysage.

4.5 Une attractivité croissante des espaces naturels en adéquation avec le développement du tourisme vert

La diversité des espaces naturels accessibles sur l'unité et la coordination des filières touristiques ont permis de renforcer le développement des itinéraires de découverte des paysages de l'unité tout en proposant des activités de plus en plus variées. L'appui du PNR a permis de fédérer les démarches d'écotourisme sous le label « Monts et Marches : nature, culture et paysages ». De même les offices de tourisme sont fédérés à une échelle large de territoire (Haute Mayenne, Alpes Mancelles) permettant de mieux coordonner et diffuser l'accueil sur le territoire. La pression touristique est aujourd'hui relativement mesurée comparativement aux sites littoraux de la région.



03-40-IM03 *Le viaduc ferroviaire sur la Vaudelles de Saint-Georges-le-Gaultier, un point de départ patrimonial pour la pratique du saut à l'élastique.*

4.6 L'émergence d'un paysage éolien

Depuis les années 2000, l'unité paysagère a connu un développement de plusieurs sites éoliens, notamment à l'ouest de l'unité (Le Horps, Le Ham, Crennes-sur-Fraubée, Saint-Cyr-en-Pail). Dans un contexte de vallées bocagères avec de grandes crêtes boisées entrecoupées de landes, offrant quelques belvédères, ces installations participent à l'émergence d'un paysage éolien caractéristique.

Le projet de zone de développement éolien prévoit un potentiel de production et d'installation plus important. Les projets en cours d'étude posent aujourd'hui la problématique des covisibilités entre parcs éoliens et pose la question d'une éventuelle saturation du paysage.

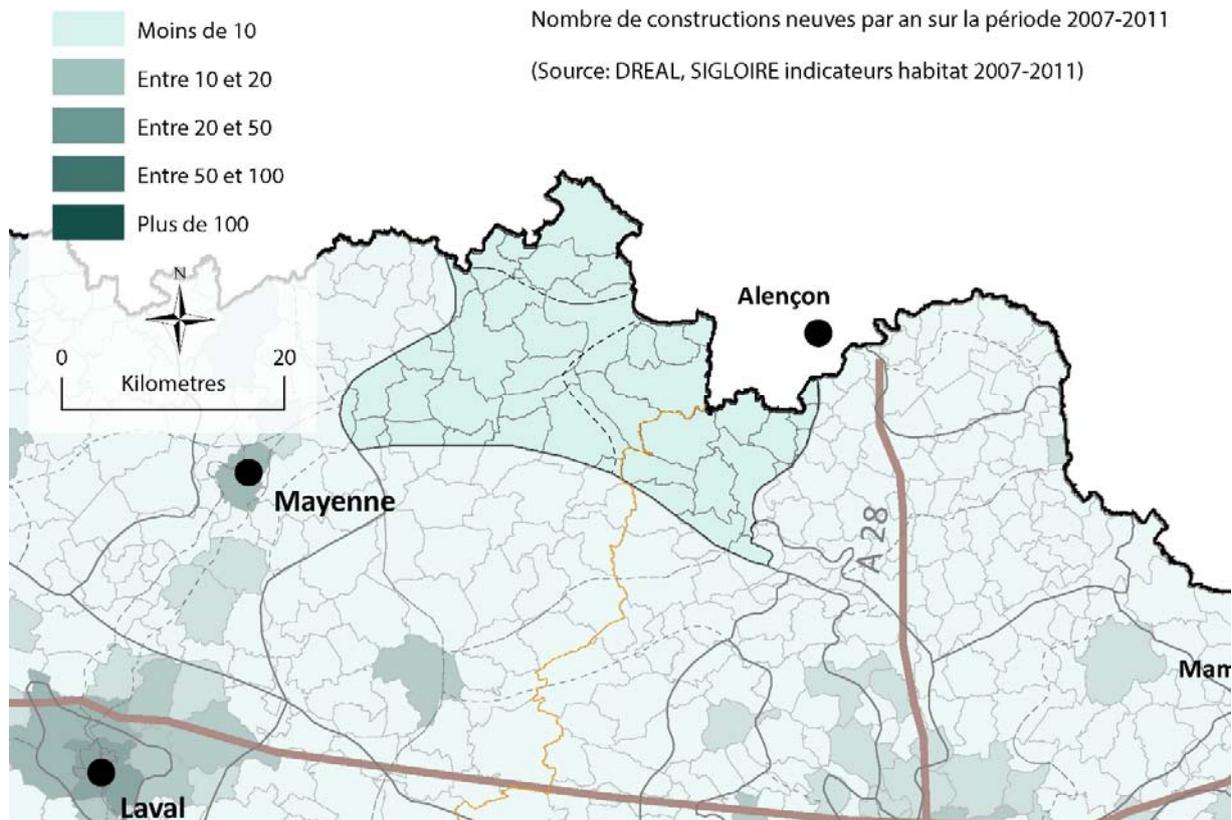
4.7 Un paysage à l'interface de plusieurs pressions urbaines modérées

L'unité paysagère des corniches des Alpes Mancelles et des AVALOIRS n'est pas un territoire sous forte pression démographique et constructive. Néanmoins, des dynamiques périurbaines émanant de pôles urbains limitrophes s'observent sur les franges du territoire :

- à l'est de l'unité, le desserrement de l'agglomération alençonnaise est fortement marqué en partie sarthoise de l'unité paysagère et notamment sur les communes de Gesnes-le Gandelin et Assé-le-Boisne.

- à l'ouest de l'unité, le desserrement de l'agglomération mayennaise se fait ressentir, même si la pression est moins marquée que celle observée en direction de Laval ou de Fougères.

Les grandes voies de communications qui traversent l'unité paysagère sont également le support de la diffusion du développement urbain à la fois résidentiel et économique, notamment les liaisons Alençon-Mayenne (N12) et Alençon-Domfront (D176).



UP03-40-DYN – L'unité paysagère se caractérise notamment par des dynamiques constructives très modérées (DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

5. Les enjeux de l'unité paysagère

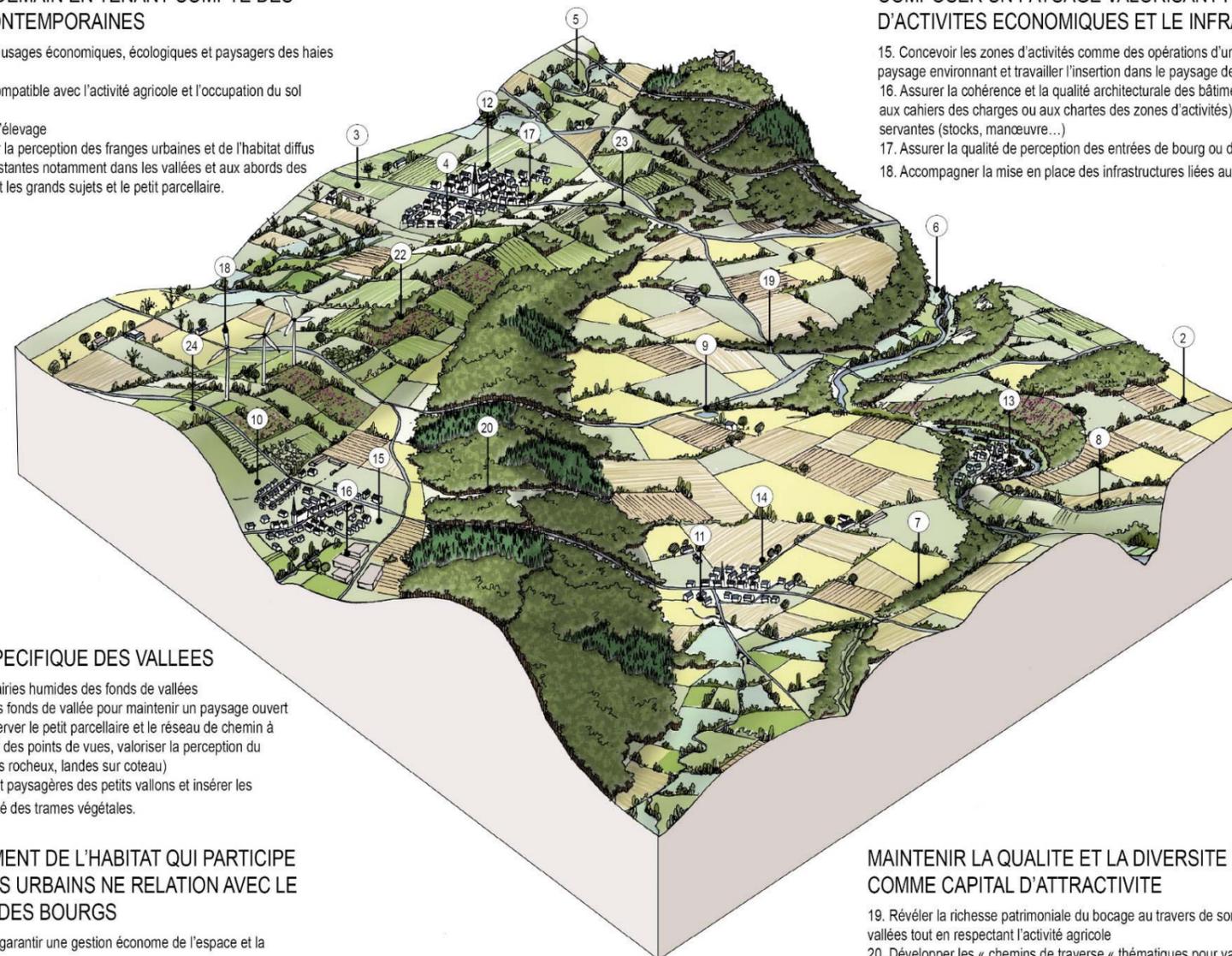
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs (3)

DESSINER LE BOCAGE DE DEMAIN EN TENANT COMPTE DES PRATIQUES AGRICOLES CONTEMPORAINES

1. Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés.
2. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
3. Intégrer les bâtiments d'exploitation et d'élevage
4. Utiliser la maille bocagère pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus
5. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire.

COMPOSER UN PAYSAGE VALORISANT POUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET LE INFRASTRUCTURES

15. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui compose avec les quartiers et le paysage environnant et travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés
16. Assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes des zones d'activités) et masquer ou accompagner les zones servantes (stocks, manœuvre...)
17. Assurer la qualité de perception des entrées de bourg ou de ville
18. Accompagner la mise en place des infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien - solaire)



VALORISER LE PAYSAGE SPECIFIQUE DES VALLEES

6. Maintenir l'agriculture spécifique des prairies humides des fonds de vallées
7. Retrouver une activité agropastorale des fonds de vallée pour maintenir un paysage ouvert
8. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine architectural et naturel (aplombs rocheux, landes sur coteau)
9. Préserver les continuités hydrauliques et paysagères des petits vallons et insérer les retenues d'eau collinaires dans la continuité des trames végétales.

ASSURER UN DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT QUI PARTICIPE A L'IDENTITE DES PAYSAGES URBAINS NE RELATION AVEC LE CARACTERE PATRIMONIAL DES BOURGS

10. Maitriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages
11. Veiller à la cohérence avec le bourg et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des extensions urbaines
12. Promouvoir un traitement qualitatif des franges: limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
13. Valoriser le rapport des bourgs à l'eau au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (quais, port, chemins de rive, remblais, franchissements...)
14. Préserver et développer le patrimoine végétal des paysages urbains (jardins, parcs, arbres d'alignement, potagers, berges...) comme élément identitaire des bourgs de l'unité

MAINTENIR LA QUALITE ET LA DIVERSITE DES PAYSAGES RURAUX COMME CAPITAL D'ATTRACTIVITE

19. Révéler la richesse patrimoniale du bocage au travers de son réseau de chemins creux et les vallées tout en respectant l'activité agricole
20. Développer les « chemins de traverse » thématiques pour valoriser la diversité des paysages (landes, vallées, bocage, forêt)
21. Privilégier les circulations douces et favoriser l'intégration des aires de stationnement et d'accueil sur les sites emblématiques
22. Limiter et homogénéiser la signalétique présente sur les sites naturels
23. Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies
24. Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt

Les enjeux de l'unité paysagère

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ENJEUX DES PAYSAGES A L'ECHELLE REGIONALE :

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Dessiner le bocage de demain en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines

La richesse la trame bocagère sur cette unité réside non seulement dans la densité de la trame mais aussi dans ses modes de gestion originaux. L'augmentation progressive des parcelles sur les plateaux contribue à déstructurer la maille bocagère et, de fait, change l'échelle de perception du paysage. La disparition des haies a permis d'ouvrir des vues dans le paysage et de redonner de la profondeur aux perspectives. Cela a cependant conduit aussi à une certaine uniformisation des paysages. La préservation de ce bocage de qualité et identitaire est d'autant plus difficile que son évolution est lente. Cela pose la question de la gestion de ce patrimoine en relation avec l'activité agricole. Si la mise en place des mesures agri-environnementales sur les zones Natura 2000 a permis de perpétuer la gestion en têtards des arbres, la problématique se pose pour les secteurs en dehors de ces périmètres. La mise en place de ces démarches a permis de fédérer les acteurs autour de la question du bocage peut-être plus tôt et plus qu'ailleurs dans la région.



03-50-IM01 Une gestion en têtards des arbres du bocage qui se perpétue sur le secteur du PNR (Saint-Pierre-des-Nids)

- o Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés (développer les processus de gestion, protection et valorisation du bocage des territoires protégés ou labellisés sur le reste du territoire de l'unité)
- o Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (retrouver des continuités dans la maille bocagère sur les plateaux en assurant l'intégration et la mise en valeur de l'habitat rural et des activités agricoles)

- o Intégrer les bâtiments d'exploitation et d'élevage dans le paysage en réfléchissant à leur implantation, leur volumétrie et leur aspect par rapport aux hameaux traditionnels.
- o Utiliser la maille bocagère pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus.
- o S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire.
- o Encourager les pratiques agropastorales (ou d'écopâturage) dans les zones de pierriers et de landes pour maintenir ces paysages ouverts
- o Prendre en compte l'émergence de chaudières bois de grosse capacité dans un rayon de 20 km et la gestion durable du bocage et des boisements privés à anticiper collectivement (projets de chaudières de Charchigné, Domfront, Alençon, financés par le fonds chaleur de l'Ademe)

5.2 Valoriser le paysage spécifique des vallées

Les paysages de vallées constituent des éléments spécifiques et forts de l'identité de cette unité. A l'instar de la gestion et la valorisation des vallées des Alpes mancelles, il y a un réel potentiel à renforcer la qualité paysagère et l'attractivité des autres vallées de l'unité. Les dynamiques de fermeture des coteaux et l'accessibilité parfois difficile de certaines vallées tendent à les « gommer » du paysage.



03-50-IM02 Diversité des faciès de coteaux, alternant boisements et pierriers, de la haute vallée de la Sarthe (Saint-Léonard-des-Bois)

- o Maintenir l'agriculture spécifique des prairies humides de fauche ou de pâture dans les fonds de vallées
- o Limiter la fermeture des fonds de vallée (suppression des boisements, entretien de la ripisylve) pour maintenir les principales perspectives

- o Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine architectural et naturel (aplombs rocheux, pierriers, landes sur coteau)
- o Préserver les continuités hydrauliques et paysagères des petits vallons et insérer les retenues d'eau collinaires dans la continuité des trames végétales.

5.3 Assurer un développement de l'habitat qui participe à l'identité des paysages urbains en relation avec le caractère patrimonial des bourgs

La principale caractéristique des bourgs et de l'habitat est de s'implanter en pente dans un contexte paysager bocager souvent remarquable. Leur tissu urbain dense et leur architecture traditionnelle très typée, dans les couleurs et la volumétrie, leur confèrent une qualité indéniable mais rendent aussi difficile l'extension d'un tissu pavillonnaire contemporain. Il y a donc un véritable enjeu à concevoir des extensions urbaines et une architecture qui réussisse à continuer l'histoire urbaine de ces bourgs sans la dénaturer. Cela passe notamment par la remise en valeur de l'espace public en limitant la sur-occupation de l'espace (mobilier, éléments techniques, signalétique...) et en retrouvant une place à l'arbre sur les places et dans les rues (l'analyse des cartes postales anciennes a montré qu'il était très présent autrefois dans les bourgs).



03-50-IM03 Etalement urbain pavillonnaire marquant l'entrée de ville sud de Pré-en-Pail

- o Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages : intégrer le bâti dans la pente et assurer une lecture cohérente de la silhouette du bourg depuis la campagne.
- o Veiller à la cohérence avec le bourg et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des extensions urbaines. Encourager le renouvellement et la rénovation de centres-bourgs, qui sont véritablement les écoquartiers de demain
- o Promouvoir un traitement qualitatif des franges: limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers

- o Valoriser le rapport des bourgs à l'eau au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (gués, chemins de rive, franchissements ...)
- o Préserver et développer le patrimoine végétal des paysages urbains (jardins, parcs, arbres d'alignement, potagers, berges...) comme élément identitaire des bourgs de l'unité

5.4 Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques et les infrastructures

Le développement des activités économiques doit pouvoir participer à la qualité des paysages sur cette unité où l'industrie est présente depuis longtemps. Leur insertion est d'autant plus délicate qu'elles nécessitent d'importantes surfaces planes alors que le relief est ici particulièrement mouvementé. Par ailleurs de nombreux bourgs, du fait de leur implantation, présentent une exposition lointaine à la vue avec de fortes problématiques de covisibilités.

De même, le développement de nouveaux parcs éoliens à l'étude doit intégrer une réflexion, sur les effets cumulatifs de covisibilités avec d'autres parcs, dans le cadre de leur dossier d'instruction. Outre la question des covisibilités entre parcs éoliens (qui se produit déjà avec les parcs existants), cela pose aussi la question de la saturation du paysage ou de l'encerclement de certaines zones. Cette problématique touche plus particulièrement l'ouest de l'unité. (L'est étant protégé par l'effet du site classé)



03-50-IM04 Bourg de Javron-les-Chapelles et sa périphérie de zones d'activités enchâssés dans le réseau bocager des vallées

- o Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant et travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés
- o Assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes des zones d'activités) et masquer ou accompagner les zones servantes (stocks, manœuvre...)
- o Assurer la qualité de perception des entrées de bourg ou de ville
- o Accompagner la mise en place des infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien - solaire)
- o Assurer la reconversion et l'amélioration des entrées de villes occupées par des lotissements, zones d'activités et/ou infrastructures non adaptées à l'identité du territoire

5.5 Maintenir la qualité et la diversité des paysages ruraux comme capital d'attractivité

Le territoire valorise déjà le potentiel d'attractivité lié à la diversité et la qualité de ses paysages ruraux. L'enjeu est de réussir à maintenir l'équilibre entre la qualité et l'accessibilité des sites et la surfréquentation touristique qui peut induire des dégradations des espaces ou des surdimensionnements d'aménagements. Il s'agit donc de maintenir la structure de ces paysages reconnus et attractifs tout en ménageant des possibilités d'accueil et d'accès qui ne les dénaturent pas. Pour ce faire, le Parc Naturel Régional Normandie-Maine est mandaté pour animer la réalisation d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage sur les quatre communes des Alpes Mancelles : Saint Léonard-des-bois, Saint Céneri-le-Gérei, Saint Pierre-des-nids, Moulins-le-Carbonnel.



03-50-IM05 Sentier de randonnée dans un chemin creux rural (Saint-Georges-le-Gaultier)

- Révéler la richesse patrimoniale du bocage au travers de son réseau de chemins creux et les vallées tout en respectant l'activité agricole
- Développer les " chemins de traverse " thématiques pour valoriser la diversité des paysages (landes, vallées, bocage, forêt) dans l'esprit du concept « Monts et Marches » du PNR.
- Privilégier les circulations douces et favoriser l'intégration des aires de stationnement et d'accueil sur les sites emblématiques
- Limiter et homogénéiser la signalétique présente sur les sites naturels (le développement du géocaching ou des itinéraires dématérialisés comme celui de la Fosse Arthour peuvent être des pistes à explorer)
- Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies notamment celles situées sur les lignes de crête
- Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt.

POUR EN SAVOIR PLUS

Lien vers la charte paysagère et urbanistique du conseil de développement Haute-Mayenne :
[Consultez le site : http://www.hautemayenne.org/bibliodocs-cd.html](http://www.hautemayenne.org/bibliodocs-cd.html)

Lien vers la note de présentation de l'Avap des Alpes Mancelles : [Consultez le site : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Note_de_presentation_octobre_2013.pdf](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Note_de_presentation_octobre_2013.pdf)

[\(Doc 1\)](#)